

09 juillet 2020

Arrêté ministériel établissant les forfaits applicables à certaines aides à l'internationalisation octroyées par l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers

Modifié par :

- l'AM du [18 novembre 2021](#)

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur,

Vu le décret du 2 avril 1998 créant l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers, l'article 2, alinéa 1^{er}, 2^o et alinéa 5, modifié par le décret du 28 avril 2016;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2015 concernant les aides à l'internationalisation des entreprises, les articles 26, alinéa 2, 2^o, 30, alinéa 4, 34, alinéa 4, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juillet 2020;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juillet 2020 relatif au soutien à l'internationalisation des groupements d'entreprises, des chambres de commerce mixtes et de leurs membres, les articles 17, 18, alinéa 1^{er}, 3^o et 4^o, 20, alinéa 1^{er}, 2^o, 21, 22, alinéa 1^{er}, 2^o, 26, 30, alinéa 1^{er}, 4^o, et 39, alinéa 1^{er};

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 11 juin 2020;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 9 juillet 2020,

Arrête :

Art. unique.

Les forfaits visés aux articles 26, alinéa 2, 2^o, 30, alinéa 4, et 34, alinéa 4, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2015 concernant les aides à l'internationalisation des entreprises et aux articles 17, 18, alinéa 1^{er}, 3^o et 4^o, 20, alinéa 1^{er}, 2^o, 21, 22, alinéa 1^{er}, 2^o, 26, 30, alinéa 1^{er}, 4^o et 39, alinéa 1^{er}, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juillet 2020 relatif au soutien à l'internationalisation des groupements d'entreprises, des chambres de commerce mixtes et de leurs membres sont établis conformément à l'annexe du présent arrêté.

Namur, le 09 juillet 2020.

W. BORSUS

(Annexe

Liste des forfaits applicables à certaines aides à l'internationalisation octroyées par l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers

Chapitre 1^{er}. Forfaits pour les déplacements à l'étranger

FORFAITS SUR LEQUELS S'APPLIQUE L'INTERVENTION DE L'AWEX

Voyage de prospection	Voyage /R	A Voyage circulaire déplacements inclus	au départ de la Belgique, tous
Zone géographique de destination	Belgique	pour une mission dans 2 pays	pour une mission dans plusieurs pays
	P a y s Mission Belgique	Belgique	Belgique
		Pays Mission 1	Pays Mission 1
		Pays Mission 2	Pays Mission 2
		Belgique	Pays Mission X
			Belgique
Union Européenne ¹	1.100 €	-	-
Turquie	1.600 €	1.900 €	-
Pays nordiques & Suisse	1.800 €	2.150 €	-
Royaume-Uni	1.600 €	1.900 €	-
Europe de l'Est hors UE	1.300 €	1.550 €	1.700 €
Afrique du Nord	1.200 €	1.450 €	1.600 €
Afrique subsaharienne	1.900 €	2.250 €	2.500 €
Amérique du Nord et centrale	2.000 €	2.350 €	2.600 €
Amérique du Sud	1.700 €	2.000 €	2.250 €
Proche-Orient	1.800 €	2.150 €	2.400 €
Moyen-Orient	1.900 €	2.250 €	2.500 €
Extrême-Orient	2.300 €	2.750 €	3.050 €
Océanie	2.900 €	3.450 €	3.850 €

¹ à l'exception des Pays nordiques membres de l'UE

Chapitre 2. Forfaits pour les invitations en provenance de l'étranger

FORFAITS SUR LEQUELS S'APPLIQUE L'INTERVENTION DE L'AWEX

INVITATION DE PROSPECTS

Zone géographique d'origine

Forfait par voyage A/R

Union Européenne ¹	850 €
Turquie	1.200 €
Pays nordiques & Suisse	950 €
Royaume-Uni	950 €
Europe de l'Est hors UE	950 €
Afrique du Nord	900 €
Afrique subsaharienne	1.400 €
Amérique du Nord et centrale	1.350 €
Amérique du Sud	1.250 €
Proche-Orient	1.350 €
Moyen-Orient	1.400 €
Extrême-Orient	1.700 €
Océanie	2.150 €

¹ à l'exception des Pays nordiques membres de l'UE

Chapitre 3. Répartition des pays par zone géographique pour l'application des forfaits pour les déplacements à l'étranger et les invitations en provenance de l'étranger

ZONES	PAYS
Union Européenne	Açores, Allemagne, Andorre, Autriche, Bulgarie, Canaries, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, France, Grèce, Groenland, Guadeloupe, Guyane française, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Martinique, Mayotte, Monaco, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Réunion, Roumanie, Saint-Martin, Slovaquie, Slovénie, Vatican
Turquie	Turquie
Pays nordiques & Suisse	Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède, Suisse
Royaume-Uni	Royaume-Uni
Europe de l'Est hors UE	l'Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, Russie, Serbie, Ukraine
Afrique Nord	du Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Tunisie, Sahara occidental
Afrique subsaharienne	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Comores, Congo (Brazzaville), Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe
Amérique Nord et centrale	du Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Costa Rica, Cuba, Dominique, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Porto Rico, République Dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Salvador, Trinité-et-Tobago
Amérique Sud	du Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Guyana, Paraguay, Pérou, Surinam, Uruguay, Venezuela
Proche-Orient	Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Territoires palestiniens
Moyen-Orient	Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Géorgie, Irak, Iran, Koweït, Oman, Qatar, Yémen
Extrême-Orient	Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Brunei, Cambodge, Chine, Corée du Nord, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Kirghizstan, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar/Birmanie, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Taiwan, Thaïlande, Timor oriental, Turkménistan, Vietnam
Océanie	Australie, États fédérés de Micronésie, Fidji, Hawaïi, Iles Cook, Iles Marshall, Kiribati, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu

Chapitre 4. Forfaits pour les bureaux individuels et collectifs de représentation commerciale hors UE

FORFAITS SUR LEQUELS S'APPLIQUE L'INTERVENTION DE L'AWEX

Zone géographique	Budget forfaitarisé (12 mois consécutifs) / bureau
EUROPE HORS UE ¹	100.000 €
PAYS NORDIQUES HORS UE ET SUISSE	120.000 €
PAYS D'EUROPE CENTRALE HORS UE	110.000 €
PAYS D'EUROPE ORIENTALE HORS UE	130.000 €
AFRIQUE DU NORD	60.000 €
AFRIQUE SUBSAHARIENNE	90.000 €
AMERIQUE DU NORD ET CENTRALE	120.000 €
AMERIQUE DU SUD	90.000 €
PROCHE-ORIENT	100.000 €
MOYEN-ORIENT (GOLFE ARABO-PERSIQUE)	130.000 €
ASEAN	120.000 €
ASIE ²	130.000 €
CHINE	160.000 €
OCEANIE	140.000 €

¹ à l'exception des Pays nordiques hors UE, des Pays d'Europe Centrale hors UE, des pays d'Europe Orientale hors UE et de la Suisse

Chapitre 5. Forfaits pour les bureaux de représentation commerciale établis dans des incubateurs

FORFAITS SUR LEQUELS S'APPLIQUE L'INTERVENTION DE L'AWEX

Zone géographique	Budget forfaitarisé / incubateur commercial Trimestriel (3 mois consécutifs)
AMERIQUE DU NORD	15.000 €
ASEAN	15.000 €
ASIE ³	16.250 €
ROYAUME-UNI	12.500 €

³ hors ASEAN

Chapitre 6. Répartition des pays par zone géographique pour l'application des forfaits pour les bureaux de représentation commerciale hors UE

PAYS

ZONES

Europe hors Turquie, Royaume-Uni

UE

P a y s Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède, Suisse

nordiques &

Suisse

Pays d' Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie

Europe

Centrale

hors UE

Pays d' Biélorussie, Moldavie, Russie, Ukraine

Europe

Orientale

hors UE

Afrique du Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Tunisie, Sahara occidental

Nord

Afrique Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert,

subsaharienne Centrafrique, Comores, Congo (Brazzaville), Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie,

Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe

Amérique du Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Costa Rica, Cuba, Dominique,

Nord Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua,

et centrale Panama, Porto Rico, République Dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Salvador, Trinité-et-Tobago

Amérique du Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Guyana, Paraguay, Pérou,

Sud Surinam, Uruguay, Venezuela

Proche-Orient Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Territoires palestiniens

Moyen-Orient Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Géorgie, Irak, Iran, Koweït, Oman, Qatar, Yémen

Asean Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar/Birmanie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam

Asie Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Corée du Nord, Corée du Sud, Inde, Japon, Kazakhstan, Kirghizstan, Maldives, Mongolie, Myanmar/Birmanie, Ouzbékistan, Pakistan, Sri Lanka, Tadjikistan, Taiwan, Timor oriental, Turkménistan

Océanie Australie, États fédérés de Micronésie, Fidji, Hawaï, Iles Cook, Iles Marshall, Kiribati, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu - AM du 18 novembre 2021, art.1)

